

primer une quantité qui sera conservée parmi les fournitures distribuées aux succursales

L'Appel de la Succursale No. 3, en faveur de Frère Lafrancis, fut désavoué.

L'Appel de la Succursale No. 101, en faveur de Frère Rivard, fut aussi désavoué.

Secteur fut faite d'une lettre concernant l'admission des membres du Grand Conseil de Québec dans l'A. C. B. M. du Canada et il fut décidé de ne prendre aucune action jusqu'à ce qu'une proposition formelle soit reçue de la part du dit Grand Conseil de Québec.

Syndic Chisholm reçut pouvoirs d'engager un organisateur pour la Nouvelle Ecosse, lequel sera sous la direction de Frère Chisholm, et devra fournir un compte-rendu détaillé au Grand Président chaque mois.

Le Syndic O'Keefe reçut aussi pouvoirs d'engager un organisateur pour le Nouveau Brunswick, lequel sera sous la direction de Frère O'Keefe et devra aussi fournir un compte-rendu détaillé au Grand Président chaque mois.

Une discussion eut lieu relativement à une lettre circulaire envoyée par Frère Howison. M. Howison, après quelques remarques, présenta la lettre suivante au Grand Président :

Au Grand Président et aux Grand Syndics de l'A. C. B. M.

Messieurs et Frères—Je regrette qu'une lettre circulaire, datée, London, Septembre, 1898, et envoyée par moi, soit en violation de la clause 6ème de la constitution, comme il m'a été démontré, et soit comprise comme blamant le Bureau des Grand Syndics avec lesquels j'ai toujours été dans les meilleurs termes, travaillant en commun avec eux dans l'intérêt de notre bien aimée association.

J'espère sincèrement que tout tort fait à l'association ou à ses officiers sera promptement effacé, et que tous travailleront harmonieusement au succès de notre Grande Association à l'avenir comme par le passé.

Soyez assurés que je serais le dernier membre à violer sciemment la constitution ou à jeter du blâme mal à propos sur un frère membre.

Cette lettre fut acceptée par le Bureau.

Il fut décidé que le salaire de Frère Howison soit de \$1,000 par année à compter du 1er Septembre, 1898.

Frère Howison fut nommé organisateur pour la province de Québec, pour douze mois ou pour une plus longue ou plus courte période suivant que le Grand Président et le Bureau des Syndics l'ordonneront, aux mêmes conditions que Frère Killackey et à commencer avec le 1er de Février, 1899.

Frère Howison accepta et dit qu'il déploierait toute son énergie dans ce travail et qu'en même temps il serait aussi économique que possible concernant les dépenses.

Le Grand Secrétaire fut autorisé de faire imprimer de la littérature, expliquant les fins et objets de l'A. C. B. M. et \$50 furent appropriées dans ce but.

Il fut décidé que Frère Killackey comme organisateur pour la province d'Ontario, sous la direction du Grand Secrétaire Brown, pour cette partie de la province à partir des limites Ouest jusqu'à Stratford inclusivement à l'Est, sous la direction du Grand Syndic Rooney, pour cette partie de la province entre Stratford et Peterborough inclusivement; et sous la direction du Grand Syndic Behan, pour cette partie de la province entre Peterborough et les limites Est.

Le Grand Secrétaire reçut instruction de rédiger et de faire imprimer des blanco-formules de rapport pour les organisateurs et d'en fournir à ces

derniers, et chacun d'eux sera requis de faire un rapport mensuel au Grand Président sur ce blanc. Le Grand Président l'enverra au Grand Secrétaire qui en fournira une copie au calligraphe à chacun des Grand Syndics.

Il fut décidé d'ajouter un Livre de Minutes, un mallet, une boîte à baloter et un sceau aux sets de fournitures qui seront distribués aux succursales qui seront instituées à partir de la présente date.

Le Grand Secrétaire fut autorisé de demander des soumissions pour l'impression la publication, et la livraison par la poste, de LE CANADIEN et il reçut instruction d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire, toutes autres choses étant se faisant. Le Grand Secrétaire fut autorisé aussi d'agrandir LE CANADIEN à 16 pages et d'en approprier 4 aux annonces, ces dernières sujettes à sa surveillance.

Le Bureau décida de tenir sa prochaine assemblée à Niagara Falls, Ont., à une date, dans le cours du mois d'Août prochain, que le Grand Président choisira.

NOTES.

L'appointement de notre confrère J. E. H. Howison, comme Organisateur, ne dérangera pas le travail au bureau de monsieur le Secrétaire.

Les Secrétaires Archivistes des succursales n'ayant pas encore fait leur rapport annuel, sont priés de le faire le plus tôt possible. Les rapports des cotisations mensuelles étant suffisants, le rapport au Comité des Finances du Grand Conseil n'est pas requis.

Si vous détenez une police dans l'A. C. B. M. vous pouvez être assuré qu'en cas de votre mort vos bénéficiaires toucheront le montant spécifié sur la police, et que vous avez été protégé à un coût aussi minime que peut le permettre la sureté.

Si vous n'êtes pas membre de l'A. C. B. M., la meilleure chose que vous pouvez faire est de vous faire expliquer par ses membres la cause de la popularité de l'Association parmi les Catholiques. Vous ne serez pas long alors à nous joindre si vous êtes éligible.

Les nouvelles constitutions de l'association ne seront imprimées que lorsque les auclennes seront presque toutes opulées. Les quelques amendements adoptés à la recente convention seront imprimés et ajoutés en petites feuilles à la constitution présente et les diverses succursales en seront fournies aussi tôt que les dits amendements seront passés par le comité et promulgués par le Président.

En vue de l'importance vitale, pour vous-même et les vôtres, d'un droit de membre dans l'A. C. B. M., ne vous arrêtez vous pas un instant pour réfléchir? Pensez au grand nombre de demeures rendues heureuses par le produit d'une police dans l'A. C. B. M. Pensez aux embarras des affaires que ce droit de membre a prévenus. Pen-

sez au devoir qui vous incombe de protéger la famille et les affaires.

M. le Président et le Comité de Lois ont nommé notre confrère J. E. H. Howison comme Organisateur pour la Province de Québec. Il doit recevoir un salaire de \$1,000 par ans, et de plus, ses dépenses, lesquelles ne dépasseront pas \$250 par jour. C'est le désir ardent de Syndics de rendre la Province de Québec tout ce qu'elle doit être, c'est-à-dire, de l'élever au premier rang parmi les autres provinces, en augmentant le nombre de ses membres de l'A. C. B. M. du Canada. Pendant les cinq dernières années la Province de Québec nous a donné peu de membres, mais nous espérons sincèrement que tel ne sera plus le cas. Notre confrère J. E. H. Howison, auquel nous croyons ne trouver de supérieur comme Organisateur, sera de grande assistance aux députés et aux curés de cette province.

ACCUSES DE RECEPTION.

Nicolet, 12 Janvier, 1899. Sam. R. Brown, Ecr., Grande Secrétaire, A. C. B. A. :

Cher Monsieur et frère—Conformément à votre demande, je vous inclus, sous plideux, des trois reçus, de la bénéficiaire, ainsi que l'ordre dûment endossé (décès du frère Albéric Blancheth). J'ai remis ce jour à Mde. Veuve Exilia J. Blancheth, le chèque de \$1,000. Mde Blancheth me charge de vous présenter ses humbles et sincères remerciements, tant en son orphelin pour la promptitude que vous avez déployée dans le règlement de cette réclamation.

Fraternellement à vous, Z. A. LANGLOIS, Sec. Arch. Suc. No. 164, Nicolet, P. Q.

Murray Bay, P. Q., 19 Dec., 1899. N. Joseph Couturier, Secrétaire Archiviste, Succursale No. 24, de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada. :

Monsieur—J'accuse, avec remerciements réception de la somme de \$1,000, étant le montant de la police de mon regretté mari, feu William Trudel, dans votre société—Je vous prie, d'être mon interprète auprès des membres de l'Association, pour leur exprimer toute ma reconnaissance.

Votre dévoué (Signé) MARY GOUGH TRUDEL.

RESOLUTIONS DE CONDOLEANCES

A une assemblée régulière de la succursale No. 191 de Montréal, P. Q., tenue le treize Décembre, 1898, les résolutions suivantes ont été adoptées :

Il est proposé par le frère E. Arthur Paquin, secondé par le frère Moïse Brunelle et résolu

Que nous les membres de cette succursale désirons offrir nos plus sincères sympathies à frère Arthur Demers, à l'occasion de la mort de son père ;

Que copie des présentes soient entrées dans les minutes de cette succursale et publiées dans l'organe officiel, LE CANADIEN.

A ses récentes réunions, la succursale No. 169, de Shediac, N. B., a adopté des résolutions de condoléances pour les Frères James E. LeBlanc et Laurent Dorion, qui ont tous deux en le Mathew de perdre leur père dans le courant de l'hiver.

A une assemblée spéciale de l'A. C. B. M. Succursale No. 118, Sherbrooke, tenue, dimanche, le 15 du courant, les résolutions suivantes de condoléance ont été votées unanimement :

Que les membres de cette succursale de l'A. C. B. M. ont appris, avec douleur, la mort de leur regretté frère, Wm. Gendron, l'un des membres de la charte, arrivée à Lac Weedon, Samedi, le 14 du courant, à l'âge de 59 ans, après une maladie d'une couple de jours seulement.

Que les membres de cette succursale s'empressent d'offrir à sa veuve et aux autres membres de sa famille leur sympathie les plus vives et leurs sentiments de condoléance les plus sincères et prient la Divine Providence de les reconforter dans la rude épreuve qu'ils viennent de subir.

ETES-VOUS ASSURE ?

Si Non, Vous Devriez l'Être, et Vous ne Pouvez Faire Mieux Qu'en Joignant

L'A. C. B. M. DU CANADA.

Table with 2 columns: Item description and Amount. Includes 'Honneur de la Demande d'admission', 'Honneur de l'Examen médical', 'Cotisation mensuelle', etc.

Mais lorsque l'on considère que le fonds de réserve de l'Association est également la propriété de tous les membres, qu'ils aient été membres pendant les vingt années passées ou depuis seulement un jour, il est évident que le part d'un nouveau membre dans ce fonds de réserve dépasse le coût de son admission. Ainsi, en joignant l'A. C. B. M. maintenant, vous vous assurez votre droit de membre à un profit.

Les aspirants qui sont rejetés sont remboursés des \$3.00 de la demande d'admission.

TABLE DES TAUX. Pour une Police de \$500.

Table with 2 columns: Ages des Membres and Montant de la Cotisation. Shows rates for ages 18-25, 25-30, 30-35, 35-40, 40-45, 45-50.

Table with 2 columns: Ages des Membres and Montant de la Cotisation. Shows rates for ages 18-25, 25-30, 30-35, 35-40, 40-45, 45-50 for a \$1,000 policy.

Table with 2 columns: Ages des Membres and Montant de la Cotisation. Shows rates for ages 18-25, 25-30, 30-35, 35-40, 40-45, 45-50 for a \$2,000 policy.

COUT ANNUEL PROBABLE D'UN BENEFICE DE \$9,000.

Pour un Membre âgé de 21 ans. Dix huit cotisations à 50 chacune..... \$ 9 00 Douze contributions mensuelles à 25c..... 3 00 \$12 00

La Constitution pourvoit des cotisations fixes et aussi des cotisations spéciales dans le cas où les cotisations fixes ne seraient pas suffisantes; mais le nombre total des cotisations ne peut jamais, suivant les règlements, excéder le chiffre 24 dans une même année, attendu que si pour aucune cause il faudrait plus d'argent que ce nombre de cotisations en apporterait le Fonds de Réserve est mis à contribution. Dix huit cotisations est le plus grand nombre que nous ayons eu.

Le taux fixé sur 1320 auquel une personne devient membre reste le même tout le temps.

COMMENT ORGANISER UNE SUCCURSALE DE L'A. C. B. M.

Ecrivez au député en charge de votre arrondissement ou à quelqu'un des officiers du Grand Conseil pour un blanc demande de charte. Voyez à quel de la paroisse sollicitez son approbation de la formation d'une succursale dans sa paroisse, et demandez lui de devenir membre fondateur s'il a qualité; faites signer la demande de charte par autant d'autres aspirants qu'il sera possible et faites certifier par le curé qu'ils sont Catholiques pratiquants. Ensuite envoyez cette demande de charte au député, qui la fera parvenir au Grand Secrétaire. Sur réception de cette demande le Grand Secrétaire vous fera parvenir des blancs demande d'admission et certificat médical. Et E. Ryan, M. D., Médecin Examinateur en Chef, Kingston, Ont., s'occupera avec vous pour nommer un médecin dans la localité afin d'examiner les aspirants.

Chaque aspirant devra payer l'honneur de \$1.50 au médecin lors de l'examen. Ce médecin devra vous en immédiatement les Certificats Médicaux au Dr Ryan.

Un certificat de naissance ou une déclaration conforme à la loi au sujet de l'âge doit accompagner chaque demande.

Aussitôt qu'un nombre suffisant (pas moins de 12) auront été approuvés, le Député ou l'officier qui devra faire l'organisation recevra du Grand Secrétaire un rapport pour l'installation de la Nouvelle Succursale, et un assortiment de fournitures. Le Député s'entendra alors avec vous sur le choix d'une date pour instituer la succursale.

Chaque membre devrait avoir en mains un exemplaire de la constitution et des Statuts de l'Association, et les membres devraient les étudier comme il faut et s'y conformer.

Les nouvelles succursales paient \$... pour l'assortiment de fournitures et la charte et le Grand Conseil paie les dépenses du Député qui institue la succursale.

Pour le montant d'affaires faites, le coût d'administration de l'A. C. B. M. est infiniment plus bas que dans toute autre Association à cotisations ou organisation d'assurance sur la vie, sur le continent de l'Amérique.